

## **DELIBERATION : 2024-04-27**

### **OBJET : Demande de financement pour le déploiement et l'animation d'un service de mobilité sur le territoire de la CCAPV**

L'an deux mil vingt-quatre et le quinze octobre à dix-sept heures trente, salle polyvalente de Saint André les Alpes, s'est réuni le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon « Sources de Lumière ».

**Etaient présents** : Les délégués

**Allons :**

**Allos :**

LANTELME Michel  
PELLISSIER Stéphane  
BIANCO Philippe

**Angles :**

BAC Aimé

**Annot :**

FENOUIL Jean  
MAZZOLI Jean  
RIGAULT Philippe

**Barrême :**

CHABAUD Jean-Louis  
VIVICORSI Pierre-Louis

**Beauvezer :**

**Blieux :**

COLLOMP Gérard

**Braux :**

**Castellane :**

MARANGES Philippe  
GOLE Jean-Paul

**Castellet-les-Sauses :**

CAMILLERI Claude

**Chaudon-Norante :**

**Clumanc :**

VIALE Thierry

**Colmars les Alpes :**

**Demandolx :**

**Entrevaux :**

GUIBERT Lucas  
BOYRON Paola  
BONIFASSI Eric

**La Garde :**

LAUGIER Joël

**La Mure Argens :**

BLANC André-Luc

**La Palud sur Verdon :**

**La Rochette :**

**Lambruisse :**

MARTORANO Robert

**Le Fugeret :**

PESCE André

**Méailles :**

PONS-BERTAINA Viviane

**Moriez :**

**Peyroules :**

CLUET Frédéric

**Rougion :**

AUDIBERT Jacques

**Saint André les Alpes :**

VACCAREZZA Francine  
GIRAUD Sophie  
GERIN-JEAN François

**Saint Benoit :**

LAUGIER Maurice

**Saint Jacques :**

CHAILAN Alix

**Saint Julien du Verdon :**

COLLOMP Thierry

**Saint Lions :**

**Saint Pierre :**

**Sausses :**

**Senez :**

**Soleilhas :**

LOMBARD Jean-Pierre

**Tartonne :**

SILVY Jean-Louis

**Thorame-Basse :**

BICHON Bruno

**Thorame-Haute :**

SGARAVIZZI Jean-Marie

**Ubraye :**

**Val de Chavagne :**

**Vergons :**

JOUBERT Martial

**Villars-Colmars :**

ROUX Laurent

**Absents représentés** : M. IACOBBI Christophe ayant donné pouvoir à M. LAUGIER Maurice ; Mme COZZI Marion ayant donné pouvoir à M. FENOUIL Jean ; M. BRICE Garnier ayant donné pouvoir à M. GERIN-JEAN François ; Mme SURLE-GIRIEUD Magali ayant donné pouvoir à M. LANTELME Michel ; M. PRATO Serge ayant donné pouvoir à Mme VACCAREZZA Francine ; Mme ISNARD Madeleine ayant donné pouvoir à M. MARTORANO Robert ; M. OTTO-BRUC Thierry suppléé par M. SGARAVIZZI Jean-Marie

**Absents excusés** : Mme FALASCHI Sandra ; M. GRAC Stéphane ; M. LIPERINI Bernard ; Mme CHEVALLEY Emily ; M. VINCENT Jean-Marc ; Mme TILLEMANN Line ; Mme JONKER Nina ; Mme RALL Evelyne ; M. BARBAROUX Christophe ; M. GAGLIO Baptiste ; Mme TASSIN Valérie ; Mme BIZOT-GASTALDI Michèle ; M. DROGOU Claude ; M. COULLET Alain ; M. PATRICOLA Sauveur ; M. DAGONNEAU Frank ; M. DURAND Gilles ; M. ROUSTAN Claude ; Mme ONCINA Anabel

**Secrétaire de séance** : M. JOUBERT Martial

Le quorum étant atteint, l'Assemblée a pu valablement délibérer

**OBJET : Demande de financement pour le déploiement et l'animation d'un service de mobilité sur le territoire de la CCAPV**

**Exposé**

Par délibération n° 2021-02-35 en date du 30 mars 2021, les élus de la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon saisis par l'Etat à la suite de la Loi LOM (Loi d'Orientation des Mobilités) ont décidé de ne pas se doter de la compétence mobilité, privilégiant de confier l'exercice de celle-ci à la Région SUD Provence Alpes Côte d'Azur.

La Région SUD Provence Alpes Côte d'Azur exerce donc depuis lors cette compétence et la conduit en lien étroit tant avec les Communes qu'avec les intercommunalités, notamment dans un premier temps à travers la définition de bassin de mobilités puis actuellement dans le cadre d'une large concertation régionale par bassin pour établir les contrats opérationnels de mobilité.

Les travaux autour de ces contrats ont mobilisé les élus de la commission mobilité et numérique de la CCAPV, qui à l'issue d'un diagnostic a souhaité privilégier deux axes de travail prioritaires :

- la défense, l'amélioration, et la densification des offres de transports collectifs via les lignes régulières ferroviaires ou routières desservant, ou nécessitant de desservir, le territoire et les pôles environnants ;
- le déploiement de nouveaux services de mobilité de proximité, personnalisés, facilitant les déplacements du quotidien des habitants.

Sur ce dernier axe, les élus avec l'appui des services de la Région ont procédé à un travail d'identification des différentes formes de services, des typicités du territoire, d'analyse de cas pratique et surtout à la définition des principaux profils d'utilisateurs potentiels du territoire. Ceci a conduit à la préconisation de créer et déployer un service opérationnel pour faciliter et accompagner le recours au covoiturage, contribuer au déploiement de l'auto-portage, accompagner les communautés de mobilité de proximité, conseiller les usagers sur l'ensemble du territoire et assurer l'animation d'une démarche systémique pour répondre aux besoins des populations locales.

Au regard de la superficie du territoire la classant parmi les plus vastes intercommunalités de France, mais aussi de la faible densité de population comme de l'isolement des principaux pôles urbains, il est proposé de déployer et d'animer un service de mobilité intercommunal dont l'action visera à réduire l'empreinte carbone, à combattre l'isolement, à faciliter l'accès aux services publics, tout en valorisant la solidarité locale et en renforçant les liens sociaux entre les habitants.

Un tel service, nécessite une animation de proximité qu'il vous est proposé de porter à l'échelle de la CCAPV. Pour ce faire, il conviendra d'obtenir de la Région SUD Provence Alpes Côte d'Azur, compétente en terme de mobilité, l'accord d'une délégation provisoire de compétence sur ce seul volet d'action.

Pour le financement de ce service, qui serait composé d'un unique agent et dont le déploiement serait opérationnel en 2025, il vous est proposé de solliciter les crédits

du Fonds Vert –soutien à la mobilité en milieu rural, selon le budget prévisionnel TTC suivant :

| CHARGES                    |          | RECETTES        |          |
|----------------------------|----------|-----------------|----------|
| Chargé de projet sur 2 ans | 80.000 € | Fonds Vert      | 75.000 € |
| Déplacements               | 3.500 €  | Autofinancement | 20.000 € |
| Petit matériel             | 4.500 €  |                 |          |
| Communication              | 7.000 €  |                 |          |
| TOTAL                      | 95.000 € | TOTAL           | 95.000 € |

La Commission mobilité, réunie le 23 mai et le 18 septembre 2024, s'est positionnée favorablement à l'unanimité sur ce projet, ainsi que sur la demande de financement Fonds Vert – Soutien à la mobilité, proposée.

### Décision

Au regard de ces éléments et après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide :

- **D'APPROUVER** la création d'un service de mobilité intercommunal, aux conditions ci-avant exposées,
- **D'ADOPTER** le budget prévisionnel ci-avant exposé et de solliciter en conséquence le financement du Fonds Vert à hauteur de 75 000€
- **DE SOLLICITER** une délégation de compétence provisoire auprès de la Région afin de conduire cette expérimentation
- **D'INSCRIRE** les charges et recettes correspondantes au budget 2025 et 2026 de la CCAPV,
- **D'AUTORISER** le Président ou le Vice-Président délégué à signer tous les documents se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

Cette décision est adoptée à l'unanimité  
Fait et délibéré à Saint André les Alpes,  
Le 15 octobre 2024  
Le Président,



Le secrétaire de séance,  
Martial JOUBERT



Maurice LAUGIER